



Doc. 14575
26 juin 2018

Conséquences pour les droits de l'homme de la «dimension extérieure» de la politique d'asile et de migration de l'Union européenne: loin des yeux, loin des droits?

Amendement¹ n° 5

M. Akif Çağatay KILIÇ, Turquie, Groupe des conservateurs européens
M. Samad SEYIDOV, Azerbaïdjan, Groupe des conservateurs européens
M. Mustafa YENEROĞLU, Turquie, Groupe des démocrates libres
M. Yasin AKTAY, Turquie, Groupe des démocrates libres
M. Yıldırım Tuğrul TÜRKEŞ, Turquie, Groupe des conservateurs européens

Dans le projet de résolution, paragraphe 12.11, après les mots «UE-Turquie», insérer les mots suivants: «continuer de».

Note explicative

Il est à noter que la Turquie offre aux réfugiés des procédures d'asile opérantes et qu'ils jouissent de tous les droits prévus dans la Convention de Genève. De plus, cet Accord doit aussi être pleinement appliqué par l'UE. La Turquie respecte déjà ses engagements.

Déposé par:

KILIÇ Akif Çağatay, Turquie, CE
AKTAY Yasin, Turquie, GDL
SEYIDOV Samad, Azerbaïdjan, CE
TÜRKEŞ Yıldırım Tuğrul, Turquie, CE
YENEROĞLU Mustafa, Turquie, GDL

1. 2018 - Troisième partie de session

